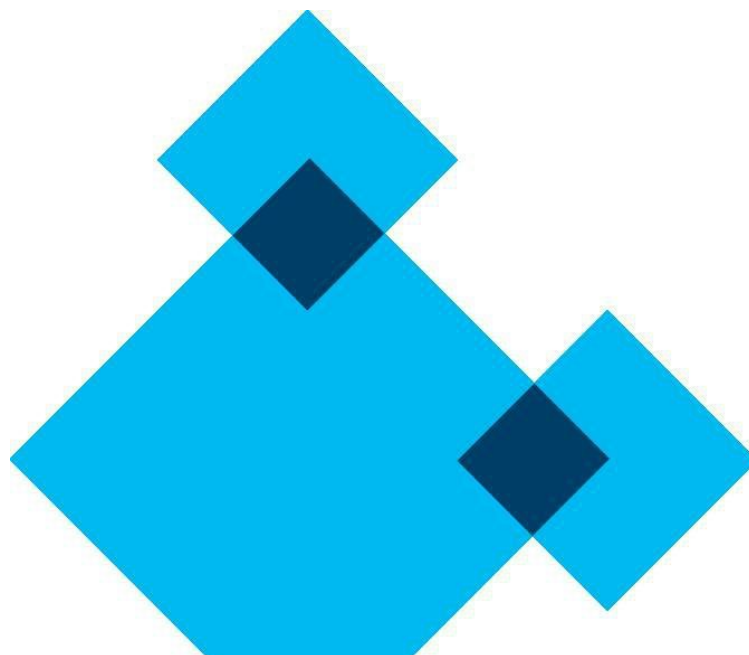

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Trimestres et semestres terminés les 30 juin 2015 et 2014

Non audités



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés ci-joints d'Aimia Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, soit les Normes internationales d'information financière («IFRS»). Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir de l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

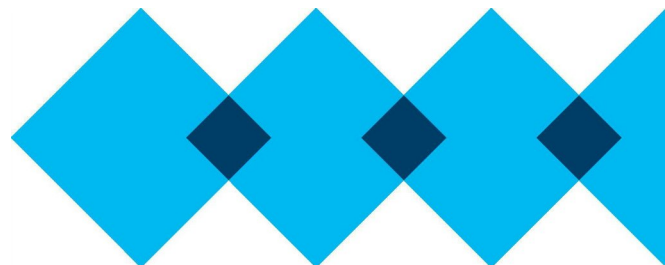
Le 13 août 2015

(signé) «Rupert Duchesne»

RUPERT DUCHESNE
Chef de la direction du groupe

(signé) «David L. Adams»

DAVID L. ADAMS
Vice-président général et chef des affaires financières





ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

		Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
		2015	2014	2015	2014
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>		(non audités)	(non audités)	(non audités)	(non audités)
Produits des activités ordinaires	Notes 9, 16 & 18	536,9 \$	555,4 \$	1 197,0 \$	1 164,3 \$
Coût des ventes					
Coût des primes et coûts directs	Note 7	346,4	354,5	777,1	759,0
Amortissement		13,1	12,1	25,4	23,6
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie		33,2	33,0	66,5	66,0
		392,7	399,6	869,0	848,6
Marge brute		144,2	155,8	328,0	315,7
Charges d'exploitation					
Frais de vente et de commercialisation		115,7	118,5	227,6	235,6
Frais généraux et d'administration	Note 10	5,2	50,0	50,9	101,8
		120,9	168,5	278,5	337,4
Résultat d'exploitation		23,3	(12,7)	49,5	(21,7)
Produits financiers	Note 7	24,1	3,8	29,7	7,1
Charges financières		(10,4)	(13,5)	(20,9)	(26,7)
Produits (charges) financiers, montant net		13,7	(9,7)	8,8	(19,6)
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Note 3	4,1	0,7	7,2	1,7
Résultat avant impôt sur le résultat		41,1	(21,7)	65,5	(39,6)
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat					
Exigible	Note 11	(3,3)	6,3	(6,8)	2,3
Différé	Notes 7 & 11	(5,2)	(3,4)	(2,7)	2,2
		(8,5)	2,9	(9,5)	4,5
Résultat net de la période		32,6 \$	(18,8) \$	56,0 \$	(35,1) \$
Résultat net attribuable à ce qui suit :					
Actionnaires de la Société		31,5	(19,2)	53,0	(36,5)
Participation ne donnant pas le contrôle		1,1	0,4	3,0	1,4
Résultat net de la période		32,6 \$	(18,8) \$	56,0 \$	(35,1) \$
Nombre moyen pondéré d'actions		163 725 006	173 612 917	167 220 084	173 339 186
Résultat par action ordinaire					
De base et dilué	Note 6	0,17 \$	(0,14) \$	0,26 \$	(0,27) \$



ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

		Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
		2015	2014	2015	2014
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>					
		(non audités)	(non audités)	(non audités)	(non audités)
Résultat net de la période		32,6 \$	(18,8) \$	56,0 \$	(35,1) \$
Autres éléments du résultat global :					
<i>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat net</i>					
Écart de conversion		1,6	(18,5)	38,1	5,6
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 17 & 18	(0,4)	8,7	0,7	4,6
Reclassement en résultat net du gain sur la vente de placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 7 & 18	(18,6)	—	(18,6)	—
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>					
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 18	(0,2)	(10,3)	(2,1)	(10,4)
Autres éléments du résultat global pour la période		(17,6)	(20,1)	18,1	(0,2)
Résultat global de la période		15,0 \$	(38,9) \$	74,1 \$	(35,3) \$
Résultat global attribuable à ce qui suit :					
Actionnaires de la Société		13,9	(39,3)	71,1	(36,7)
Participation ne donnant pas le contrôle		1,1	0,4	3,0	1,4
Résultat global de la période		15,0 \$	(38,9) \$	74,1 \$	(35,3) \$



ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		30 juin	31 décembre
(en millions de dollars canadiens)		2015	2014
		(non audités)	
ACTIFS			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		455,7 \$	567,6 \$
Liquidités soumises à restrictions		24,4	28,8
Placements à court terme	Note 8	65,4	51,3
Impôt à recevoir	Note 11	22,3	43,2
Comptes débiteurs		468,2	480,2
Stocks		4,5	8,9
Frais payés d'avance		57,6	67,1
Encaisse en fidéicommiss	Note 5	2,5	5,8
		1 100,6	1 252,9
<i>Actifs non courants</i>			
Placements à long terme	Notes 4 & 8	358,3	395,4
Placements mis en équivalence	Note 3	119,4	115,5
Immobilisations corporelles		42,0	34,5
Immobilisations incorporelles	Note 18	1 527,5	1 567,6
Goodwill		2 064,2	2 038,9
		5 212,0 \$	5 404,8 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
<i>Passifs courants</i>			
Comptes créditeurs et charges à payer		445,3 \$	487,3 \$
Provisions	Note 10	1,5	—
Dépôts clients		80,5	73,2
Produits différés	Note 9	1 535,4	1 628,6
		2 062,7	2 189,1
<i>Passifs non courants</i>			
Provisions	Note 10	4,5	50,0
Dette à long terme	Note 18	646,8	646,4
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	Note 18	68,9	61,3
Impôt différé	Note 11	88,9	89,6
Produits différés	Note 9	1 713,8	1 589,7
		4 585,6	4 626,1
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	Note 14	618,8	772,0
Participations ne donnant pas le contrôle		7,6	6,7
Total des capitaux propres		626,4	778,7
		5 212,0 \$	5 404,8 \$
Engagements et éventualités	Notes 12 & 15		

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) Roman Doroniuk

Roman Doroniuk
Administrateur

(signé) Joanne Ferstman

Joanne Ferstman
Administratrice



ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Semestres terminés les 30 juin 2014 et 2015 (non audités)	Actions ordinaires en circulation	Capital social	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global (note 18)	Surplus d'apport	Total attribuable aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions)</i>								
Solde au 31 décembre 2013	172 970 396	1 693,8 \$	(2 181,2) \$	34,8 \$	1 221,5 \$	768,9 \$	4,0 \$	772,9 \$
Résultat global de la période								
Résultat net de la période			(36,5)			(36,5)	1,4	(35,1)
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion				5,6		5,6	—	5,6
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 17 & 18			4,6		4,6		4,6
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 18		(10,4)			(10,4)		(10,4)
Résultat global de la période	—	—	(46,9)	10,2	—	(36,7)	1,4	(35,3)
Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	1 006 058	13,9			(2,8)	11,1		11,1
Émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission	Note 14	147,0				147,0		147,0
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 13		(70,7)			(70,7)		(70,7)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					2,7	2,7		2,7
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	1 006 058	160,9	(70,7)	—	(0,1)	90,1	—	90,1
Solde au 30 juin 2014	173 976 454	1 854,7 \$	(2 298,8) \$	45,0 \$	1 221,4 \$	822,3 \$	5,4 \$	827,7 \$
Solde au 31 décembre 2014								
	171 984 343	1 837,6 \$	(2 379,2) \$	100,5 \$	1 213,1 \$	772,0 \$	6,7 \$	778,7 \$
Résultat global de la période								
Résultat net de la période			53,0			53,0	3,0	56,0
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion				38,1		38,1	—	38,1
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 17 & 18			0,7		0,7		0,7
Reclassement en résultat net du gain sur la vente de placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 7 & 18			(18,6)		(18,6)		(18,6)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 18		(2,1)			(2,1)		(2,1)
Résultat global de la période	—	—	50,9	20,2	—	71,1	3,0	74,1
Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	176 551	2,8			(0,6)	2,2		2,2
Rachat d'actions ordinaires	Note 14 (11 688 952)	(103,5)			(55,5)	(159,0)		(159,0)
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 13		(70,7)			(70,7)		(70,7)
Dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle						—	(2,1)	(2,1)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					3,2	3,2		3,2
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	(11 512 401)	(100,7)	(70,7)	—	(52,9)	(224,3)	(2,1)	(226,4)
Solde au 30 juin 2015	160 471 942	1 736,9 \$	(2 399,0) \$	120,7 \$	1 160,2 \$	618,8 \$	7,6 \$	626,4 \$



ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2015 (non audités)	2014 (non audités)	2015 (non audités)	2014 (non audités)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX				
Activités d'exploitation				
Résultat net de la période	32,6 \$	(18,8) \$	56,0 \$	(35,1) \$
Ajustements pour :				
Amortissement	46,3	45,1	91,9	89,6
Rémunération fondée sur des actions	4,5	5,2	6,8	6,9
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	(4,1)	(0,7)	(7,2)	(1,7)
Charges (produits) financières, montant net	(13,7)	9,7	(8,8)	19,6
Charge (recouvrement) d'impôt	8,5	(2,9)	9,5	(4,5)
Variation des actifs et passifs d'exploitation	8,4	52,2	(49,7)	115,0
Autres	(3,0)	(1,5)	(4,0)	(2,1)
	46,9	107,1	38,5	222,8
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	79,5	88,3	94,5	187,7
Intérêts reçus	5,4	5,8	7,8	8,2
Distributions reçues de placements mis en équivalence	10,0	9,2	11,6	9,2
Intérêts payés	(7,8)	(7,7)	(19,6)	(25,2)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(4,2)	75,6	14,3	73,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	82,9	171,2	108,6	253,3
Activités d'investissement				
Encaisse en fidéicommis	—	—	1,4	0,4
Placements mis en équivalence	—	(5,5)	(2,3)	(23,0)
Produits de la cession de placements à court terme	30,6	14,8	30,6	14,8
Acquisitions de placements à long terme	(32,1)	—	(32,1)	—
Produits de la cession de placements à long terme	30,5	—	30,5	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles et nouveaux logiciels et technologies	(23,7)	(18,1)	(44,2)	(39,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net	5,3	(8,8)	(16,1)	(47,5)
Activités de financement				
Dividendes trimestriels	(35,0)	(36,5)	(70,7)	(70,7)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	(2,1)	—	(2,1)	—
Émission d'actions ordinaires	0,5	7,0	2,2	11,1
Émission d'actions privilégiées	—	—	—	150,0
Frais d'émission	—	—	—	(4,0)
Rachat d'actions ordinaires	(113,7)	—	(156,5)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	(150,3)	(29,5)	(227,1)	86,4
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(62,1)	132,9	(134,6)	292,2
Écart de conversion lié à la trésorerie	3,4	(8,0)	22,7	6,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	514,4	623,2	567,6	449,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	455,7 \$	748,1 \$	455,7 \$	748,1 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

LES PRÉSENTS ÉTATS FINANCIERS CONTIENNENT LES NOTES SUIVANTES :

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	8
2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	9
3. PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	12
4. PLACEMENTS À LONG TERME	13
5. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS	13
6. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	14
7. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT	15
8. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES	18
9. PRODUITS DIFFÉRÉS	19
10. PROVISIONS	20
11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	21
12. PASSIFS ÉVENTUELS	23
13. DIVIDENDES	24
14. CAPITAL SOCIAL	25
15. ENGAGEMENTS	27
16. INFORMATIONS SECTORIELLES	27
17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	33
18. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE	35
19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	38

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Aimia Inc. (« Aimia » ou la « Société ») a été constituée le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Le bureau inscrit et siège social d'Aimia est situé au 525, avenue Viger Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec), Canada, H2Z 0B2.

Aimia est un fournisseur de services de marketing et d'analytique de la fidélité fondés sur des données qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte les secteurs opérationnels régionaux suivants : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »).

Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant des programmes de fidélisation coalisés suivants : Nectar UK, Nectar Italia et Air Miles Moyen-Orient par l'entremise d'une participation de 60 %. Par l'intermédiaire des services d'ISS et de sa participation de 50 % dans i2c, une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services d'analytique et de connaissances fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. De plus, Aimia conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment l'élaboration de stratégies, la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, Aimia est propriétaire de Smart Button, qui offre aux clients une solution de fidélisation clés en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service.

Aimia détient aussi une participation de 48,9 % dans PLM, qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique. Aimia détient également des placements dans Travel Club, programme de fidélisation coalisé d'Espagne, dans Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group, et dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine, ainsi qu'une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) *Déclaration de conformité*

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et à la norme comptable internationale n^o 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). En conséquence, certains renseignements et certaines notes habituellement fournis dans les états financiers consolidés annuels audités ont été omis ou résumés. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Les états financiers intermédiaires comprennent tous les ajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires à une présentation fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société. Les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'ensemble de l'exercice.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires le 13 août 2015.

b) *Base d'évaluation*

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés en fonction de la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants de l'état de la situation financière :

- les placements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur (*notes 4 et 17*);
- les passifs relatifs aux ententes de paiement fondées sur des actions et réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations de retraite constituées est comptabilisé au montant total net de la juste valeur des actifs des régimes, déduction faite de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies;
- les contreparties conditionnelles liées aux acquisitions d'entreprises sont évaluées à la juste valeur (*note 17*).

c) *Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

d) Utilisation d'estimations et exercice du jugement

La préparation d'états financiers exige le recours à certaines estimations comptables importantes. Elle nécessite également que la direction fasse appel à son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société. Les questions assujetties à un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ainsi que les hypothèses et les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers sont énumérées à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

e) Méthodes comptables

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, sauf indication contraire ci-après.

Changements touchant les méthodes comptables

La Société a adopté les normes révisées suivantes, comme il est précisé ci-après.

Modification d'IAS 19 visant à apporter des précisions sur le traitement des cotisations que versent les employés aux régimes à prestations définies

IAS 19, *Avantages du personnel*, a été modifiée de manière à clarifier son application aux régimes qui exigent d'employés ou de tiers qu'ils versent des cotisations au titre du coût des prestations. Aux termes de la modification, les cotisations qui se rattachent au service et qui ne varient pas en fonction de la durée de celui-ci peuvent être déduites du coût des prestations accumulées de la période au cours de laquelle le service est rendu. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme révisée n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Modification d'IFRS 8 visant à apporter des précisions sur le regroupement des secteurs opérationnels et le rapprochement des actifs sectoriels

IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, a été modifiée de manière à exiger la présentation d'informations sur les jugements formulés par la direction lors du regroupement de secteurs ainsi que le rapprochement des actifs sectoriels et des actifs de l'entité, si ceux-ci sont présentés. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme révisée n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

Modification d'IAS 24 visant à apporter des précisions sur l'information relative aux principaux dirigeants

IAS 24, *Information relative aux parties liées*, a été modifiée de manière à réviser la définition d'une partie liée et à préciser certaines informations à fournir. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme révisée n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Modification d'IFRS 3 visant à apporter des précisions sur le traitement des regroupements d'entreprises

IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, a été modifiée de manière à préciser l'exclusion du champ d'application pour les coentreprises. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme révisée n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS

Les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme Aéroplan et du programme Nectar.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

3. PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	30 juin	31 décembre
	2015	2014
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V. ^{a)}	90,7	87,6
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises ^{b)}	21,7	20,2
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées ^{c)}	7,0	7,7
Total	119,4	115,5

a) Durant le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2015, Aimia a reçu de PLM des distributions de 9,0 M\$ (7,3 M\$ US), comparativement à des distributions de 7,4 M\$ (6,8 M\$ US) durant le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2014.

b) Le 6 février 2014 et le 23 décembre 2014, Aimia a investi des montants respectifs de 17,1 M\$ (51,1 millions de ringgits) et de 3,7 M\$ (11,0 millions de ringgits) dans Think Big. À ce montant viendra s'ajouter une somme de 3,6 M\$ (10,9 millions de ringgits) si certains jalons sont atteints d'ici au 31 décembre 2015.

Le 9 janvier 2015 et le 29 janvier 2015, Aimia a investi des montants supplémentaires totalisant 1,0 M\$ (0,8 M\$ US) dans Prismah afin de financer certains coûts liés à la liquidation du partenariat réalisée le 7 mars 2015.

c) Le 10 avril 2014, Aimia a acquis une participation de 25 % dans Travel Club, programme de fidélisation coalisé d'Espagne, pour une contrepartie totale en trésorerie de 3,9 M\$ (2,6 millions d'euros).

Le 29 mai 2014, Aimia a effectué un placement supplémentaire de 1,6 M\$ (1,5 M\$ US) dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine.

Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin		30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	3,2	1,7	6,8	4,1
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises	1,1	(0,9)	1,5	(1,8)
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées	(0,2)	(0,1)	(1,1)	(0,6)
Total	4,1	0,7	7,2	1,7

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

4. PLACEMENTS À LONG TERME

	30 juin	31 décembre
	2015	2014
Placements en titres de capitaux propres ^{a)}	114,4	137,4
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements (note 8) ^{b)}	243,9	258,0
Total	358,3	395,4

- a) Comprend le placement dans Cardlytics au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014 et le placement dans les actions de catégorie B d'Air Canada au 31 décembre 2014. Au cours du deuxième trimestre de 2015, Aimia a cédé la totalité de ses actions de catégorie B d'Air Canada (note 7).
- b) Les placements en obligations de sociétés et de gouvernements s'élevaient à 309,3 M\$ au 30 juin 2015 (309,3 M\$ au 31 décembre 2014). De ce montant, une tranche de 65,4 M\$ est classée dans les placements à court terme (51,3 M\$ au 31 décembre 2014) et une tranche de 243,9 M\$, dans les placements à long terme (258,0 M\$ au 31 décembre 2014).

5. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS

A) ACQUISITION D'EIM

Le 24 mars 2014, un montant de 1,8 M\$ (1,6 M\$ US), représentant une portion du montant placé en fidéicommiss en vue de couvrir les demandes d'indemnisation potentielles, a été libéré. De ce montant, une tranche de 1,4 M\$ (1,3 M\$ US) a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs et une tranche de 0,4 M\$ (0,3 M\$ US), représentant de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia au cours du premier trimestre de 2014 et a par la suite été versée à certains actionnaires vendeurs au cours du quatrième trimestre de 2014. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2014, Aimia a déposé des réclamations à l'égard du solde de l'encaisse placée en fidéicommiss liée aux demandes d'indemnisation, pour lesquelles un règlement de 1,4 M\$ (1,2 M\$ US) a été obtenu. Ce montant a été libéré en faveur d'Aimia au cours du premier trimestre de 2015.

B) ACQUISITION DE SMART BUTTON

Le 17 juillet 2013, aux termes de l'entente d'acquisition, un montant de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placé en fidéicommiss, ce qui correspond à un montant de 1,8 M\$ (1,8 M\$ US) visant à couvrir les ajustements du fonds de roulement et les demandes d'indemnisation potentielles ainsi que la rémunération différée de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) payable à certains actionnaires vendeurs en deux versements égaux de 2,0 M\$ US le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 s'ils sont toujours au service d'Aimia à ces dates.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le 13 février 2014, un montant placé en fidéicommiss de 0,3 M\$ (0,3 M\$ US) a été libéré et payé aux actionnaires vendeurs par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement.

Le 31 décembre 2014, la première moitié de la rémunération différée, représentant un montant de 2,3 M\$ (2,0 M\$ US), a été libérée et payée aux actionnaires vendeurs du fait qu'ils étaient employés par Aimia à cette date.

Le 20 janvier 2015, un montant de 1,8 M\$ (1,5 M\$ US), représentant le montant placé en fidéicommiss en vue de couvrir les demandes d'indemnisation potentielles, a été libéré et versé aux actionnaires vendeurs.

6. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	31,5	(19,2)	53,0	(36,5)
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées (note 13)	(4,3)	(5,2)	(9,4)	(9,9)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	27,2	(24,4)	43,6	(46,4)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	163 725 006	173 612 917	167 220 084	173 339 186
Résultat par action ordinaire – de base et dilué	0,17 \$	(0,14) \$	0,26 \$	(0,27) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

7. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT

Les quatre principaux partenaires d'accumulation d'Aimia représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits des activités ordinaires d'Aimia sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des unités de fidélisation aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute, laquelle comprend le produit de la vente d'unités de fidélisation et des services rendus ou à rendre. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation et des clients pour chaque période. Les quatre principaux partenaires d'accumulation d'Aimia ont compté pour un pourcentage important de la facturation brute, comme suit :

	Secteur opérationnel	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
		2015	2014	2015	2014 ^{a)}
		%	%	%	%
Air Canada	Canada	11	10	11	9
CIBC	Canada	12	11	11	10
Sainsbury's	EMOA	16	15	16	14
TD	Canada	16	16	16	22

- a) Les pourcentages sont fondés sur la facturation brute telle que présentée, laquelle inclut le versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD le 2 janvier 2014.

ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES

Le 16 septembre 2013, Aimia a conclu des ententes relatives aux cartes de crédit financières avec le Groupe Banque TD (« TD ») et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») d'une durée de 10 ans, qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2014. Aux termes de ces ententes, TD est devenu le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan, tandis que la CIBC continue également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. L'entente conclue avec TD comprend un versement unique à Aimia de 100,0 M\$ par TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014. Le versement complet a été reçu le 2 janvier 2014 et a par conséquent été comptabilisé dans les produits différés. Il est comptabilisé dans les produits des activités ordinaires sur la durée de l'entente, conformément à la méthode comptable qu'applique Aimia pour la vente d'unités de fidélisation et qui est décrite à la *note 2* de ses états financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le 16 septembre 2013, Aimia a également conclu un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture, ces conditions ayant toutes été satisfaites le 27 décembre 2013. Aux termes de ce contrat, TD a acquis, le 27 décembre 2013, environ la moitié du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan actuel de la CIBC et la CIBC a conservé le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC. En conséquence, Aimia a versé à la CIBC un paiement d'un montant de 150,0 M\$ pour le transfert d'environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan à TD qui a été comptabilisé dans les frais généraux et frais d'administration au cours du quatrième trimestre de 2013. Parallèlement au contrat d'achat d'actifs, les parties ont conclu une entente de migration. Selon la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD au cours des cinq premières années (soit le nombre net de titulaires de cartes conservées par la CIBC qui choisissent de migrer vers TD et les titulaires de cartes achetées par TD qui choisissent de migrer vers la CIBC), TD, Aimia et la CIBC ont convenu de faire des versements pouvant atteindre 400,0 M\$. Aimia prendra à sa charge ou aura le droit de recevoir jusqu'à 100,0 M\$ sur ces versements sur une période de cinq ans. Au cours du quatrième trimestre de 2013, une provision (« provision au titre de la migration des cartes ») a été comptabilisée; le montant de cette provision représentant la meilleure estimation de la direction quant à la migration nette anticipée de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD sur une période de cinq ans (*note 10*). Pour déterminer la provision au titre de la migration des cartes, la direction utilise un modèle fondé sur la valeur attendue. Conformément à l'entente de migration, des paiements annuels relatifs à la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan doivent être versés chaque exercice par la suite.

PRATIQUES CONTRACTUELLES ET COMMERCIALES AVEC AIR CANADA

Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Le coût des primes fournies par Air Canada (et par d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'établit comme suit :

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
	%	%	%	%
Air Canada (et autres membres du réseau Star Alliance)	49	43	47	45

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des transactions visant la facturation brute de milles Aéroplan et les achats de primes faisant intervenir Aimia Canada Inc. (exploitant du programme Aéroplan et filiale en propriété exclusive d'Aimia) (« Aéroplan ») et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada (membres du réseau Star Alliance). Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes aux principaux contrats.

CPSC

Le contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »), qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de places sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de places utilisées au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2014, Aéroplan est tenue d'acheter des places sur les vols à hauteur d'environ 460,5 M\$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés aux membres en vertu du programme Aéroplan sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de places requis.

BONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS DE CATÉGORIE B D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le 24 juillet 2013, Aimia a exercé 1 250 000 bons de souscription au prix unitaire de 1,51 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,9 M\$. La juste valeur de ces bons de souscription s'élevait à 0,9 M\$ au 24 juillet 2013. Le 16 octobre 2013, Aimia a exercé les 1 250 000 bons de souscription restants au prix unitaire de 1,44 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,8 M\$. La juste valeur de ces bons de souscription s'élevait à 4,4 M\$ au 16 octobre 2013.

Au 31 mars 2015, la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada s'établissait à 31,0 M\$ (29,7 M\$ au 31 décembre 2014).

Au cours du deuxième trimestre de 2015, Aimia a cédé la totalité de ses actions de catégorie B d'Air Canada, pour un produit net de 30,5 M\$. Par suite de la cession, le gain (après impôt) de 18,6 M\$ comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global a été reclassé en résultat net au deuxième trimestre de 2015. De ce montant, une tranche de 21,5 M\$ a été comptabilisée dans les produits financiers et une tranche de 2,9 M\$, dans la charge d'impôt sur le résultat différé (*note 18*).

Avant sa cession, le placement dans les actions de catégorie B d'Air Canada était comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (*note 17*).

8. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie d'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 30 juin 2015, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 juin 2015, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

9. PRODUITS DIFFÉRÉS

Le rapprochement des produits différés est présenté ci-dessous :

	Unités de fidélisation		Autres		Total	
	30 juin 2015	31 décembre 2014	30 juin 2015	31 décembre 2014	30 juin 2015	31 décembre 2014
Solde d'ouverture	3 168,5	2 931,7	49,8	62,0	3 218,3	2 993,7
Unités de fidélisation émises – facturation brute	903,5	2 009,2	—	—	903,5	2 009,2
Autres – facturation brute	—	—	297,0	677,4	297,0	677,4
Produits des activités ordinaires constatés	(893,1)	(1 780,3)	(303,9)	(688,5)	(1 197,0)	(2 468,8)
Écarts de conversion et autres ajustements	29,9	7,9	(2,5)	(1,1)	27,4	6,8
Solde de clôture	3 208,8	3 168,5	40,4	49,8	3 249,2	3 218,3
Ventilation entre :						
Partie courante ^{a)}	1 495,5	1 579,6	39,9	49,0	1 535,4	1 628,6
Partie non courante	1 713,3	1 588,9	0,5	0,8	1 713,8	1 589,7

- a) La partie courante représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera constaté au cours des 12 prochains mois, d'après les tendances historiques.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation était estimé à 860,1 M\$ au 30 juin 2015.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été calculés en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 173,9 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 164,5 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 9,4 M\$, au semestre considéré.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

10. PROVISIONS

CONTRAT D'ACHAT D'ACTIFS (NOTE 7)

	Provision au titre de la migration des cartes
Solde au 31 décembre 2013	50,0
Solde au 31 décembre 2014	50,0
Provision comptabilisée au cours de la période	—
Provision reçue (utilisée) au cours de la période	1,7
Provision reprise au cours de la période	(45,7)
Solde au 30 juin 2015	6,0
Ventilation entre :	
Partie courante	1,5
Partie non courante	4,5

Dans le cadre du contrat d'achat d'actifs et de l'entente de migration avec TD et la CIBC et de la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD, une provision totale de 50,0 M\$ a été comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration du quatrième trimestre de 2013. Au cours du deuxième trimestre de 2015, la provision au titre de la migration des cartes a été réduite de 45,7 M\$, à la lumière des données courantes concernant la migration de cartes pour la période de 18 mois terminée le 30 juin 2015 et des estimations courantes de la direction quant aux tendances de migration de cartes pour les périodes à venir. L'ajustement a été comptabilisé en réduction des frais généraux et frais d'administration. De plus, un montant de 1,7 M\$, représentant le paiement relatif à l'année civile 2014 exigible aux termes de l'entente de migration, a été reçu au cours du deuxième trimestre de 2015. Pour l'heure, la provision représente la meilleure estimation de la direction.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

AVIS DE NOUVELLE COTISATION DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Le 30 août 2013, Aimia a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008, lequel visait le moment de comptabilisation aux fins fiscales des produits différés au titre des désistements. Aimia constate les produits différés au titre des désistements de la même manière aux fins fiscales qu'aux fins comptables. L'ARC estimait qu'Aimia devait comptabiliser aux fins fiscales la totalité des produits différés au titre des désistements dans l'exercice au cours duquel la facturation a lieu. L'avis de nouvelle cotisation prévoyait une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008, soit le solde des produits différés au titre des désistements au 31 décembre 2008, ainsi qu'une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 54,0 M\$. Des intérêts et pénalités de 24,0 M\$ étaient également imposés.

Cette différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représentait une différence temporaire qui donnerait lieu à un recouvrement (actif) d'impôt sur le résultat différé de 43,0 M\$.

La direction a contesté l'avis de nouvelle cotisation par l'intermédiaire du processus d'appel de l'ARC et, comme l'exigent les lois de l'impôt applicables, la Société a émis une lettre de crédit d'un montant de 41,3 M\$ en faveur de l'ARC à titre de garantie de l'avis de nouvelle cotisation.

Puisque la direction estimait qu'il était plus probable qu'improbable que sa position serait maintenue, aucun montant à cet égard n'avait été comptabilisé dans les états financiers.

La direction a obtenu gain de cause dans sa contestation de l'avis de nouvelle cotisation dont il est question ci-dessus et, le 2 juillet 2015, l'ARC a émis un nouvel avis de nouvelle cotisation pour l'année d'imposition 2008, qui remplace le précédent et maintient telle quelle la position fiscale prise par Aimia dans sa déclaration de revenus. L'ARC a également envoyé un exemplaire du nouvel avis de nouvelle cotisation à Revenu Québec (« RQ »).

De plus, le 2 juillet 2015, la lettre de crédit de 41,3 M\$ a été libérée par l'ARC. Celle-ci a été retournée à Aimia et annulée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

AVIS DE COTISATION DE REVENU QUÉBEC

Le 28 août 2014, Aimia a reçu un avis de cotisation de RQ au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008. Cet avis de cotisation prévoit le même traitement fiscal pour les produits différés au titre des désistements que celui formulé dans l'avis de cotisation émis par l'ARC, ce qui se traduit par une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008 aux fins du calcul de l'impôt du Québec, ainsi que par une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 13,6 M\$. Des intérêts et pénalités de 7,1 M\$ étaient également imposés.

La différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représentait une différence temporaire qui donnerait lieu à un recouvrement (actif) d'impôt sur le résultat différé de 15,6 M\$.

La demande d'appel soumise par la direction visant à contester l'avis de cotisation semblable émis par l'ARC a été enregistrée par Revenu Québec et, le 16 septembre 2014, comme l'exigent les lois de l'impôt applicables, la Société a versé un dépôt de 20,7 M\$ à Revenu Québec en guise de garantie pour l'avis de cotisation. Ce montant, qui sera remboursé à la Société une fois qu'elle aura défendu sa position avec succès, est inclus dans l'impôt à recevoir.

La direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position soit maintenue, et, compte tenu que la direction a obtenu gain de cause dans sa contestation de l'avis de nouvelle cotisation de l'ARC, elle s'attend à ce que RQ émette un avis de nouvelle cotisation pour l'année d'imposition 2008, qui remplace le précédent et maintient telle quelle la position fiscale prise par Aimia dans sa déclaration de revenus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

12. PASSIFS ÉVENTUELS

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 juin 2015, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 106,5 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif. Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un recours collectif puisse être exercé. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013.

Le 1^{er} octobre 2013, le requérant a signifié et déposé le recours collectif visant l'annulation des changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006, le remboursement des sommes dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe. Les parties ont convenu d'un calendrier pour les questions de procédure préalables à la préparation du procès. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

La direction a déposé une défense vigoureuse à ce recours collectif, et elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans les présents états financiers. Si l'issue définitive du recours collectif diffère de cette évaluation et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal des activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites actuellement en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'Aimia.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

13. DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les semestres terminés les 30 juin 2015 et 2014 sont les suivants :

	2015 ^{a)}		2014 ^{b)}	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	30,6	0,18	29,5	0,17
Juin	30,7	0,19	31,3	0,18
Total	61,3	0,37	60,8	0,35

- a) Le 14 mai 2015, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une augmentation du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,18 \$ à 0,19 \$ par trimestre.
- b) Le 13 mai 2014, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,17 \$ à 0,18 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les semestres terminés les 30 juin 2015 et 2014 sont les suivants :

	2015		2014	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Série 1				
Mars	2,8	0,40625	2,8	0,40625
Juin	1,1	0,28125	2,8	0,40625
Total	3,9	0,68750	5,6	0,81250
Série 2				
Mars	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Juin	0,8	0,263563	S. O.	S. O.
Total	0,8	0,263563	S. O.	S. O.
Série 3				
Mars	2,3	0,390625	1,9	0,321100
Juin	2,4	0,390625	2,4	0,390625
Total	4,7	0,781250	4,3	0,711725

Le 13 août 2015, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré un dividende trimestriel de 0,19 \$ par action ordinaire, de 0,28125 \$ par action privilégiée, série 1, de 0,278205 \$ par action privilégiée, série 2 (*note 14*) et de 0,390625 \$ par action privilégiée, série 3 (*note 14*), payable le 30 septembre 2015.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

14. CAPITAL SOCIAL

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 13 mai 2014, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto en vue du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat d'au plus 15 530 762 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2014 au 15 mai 2015 au plus tard.

Durant la période du 16 mai 2014 au 31 décembre 2014, Aimia a racheté 2 069 790 actions ordinaires pour une contrepartie totale de 29,8 M\$. De ce total, 1 964 790 actions ordinaires ont été payées et annulées au cours de la période, pour une valeur de 28,3 M\$, les actions restantes ayant été payées et annulées au cours du premier trimestre de 2015. Le capital social a été réduit de 18,3 M\$, et le solde de 11,5 M\$ a été porté en réduction du surplus d'apport.

Durant la période du 1^{er} janvier 2015 au 15 mai 2015, Aimia a racheté et annulé 8 788 952 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 117,8 M\$. Le capital social a été réduit de 77,8 M\$ et le solde de 40,0 M\$ a été porté en réduction du surplus d'apport.

Le 14 mai 2015, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto en vue du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat d'au plus 16 346 860 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 20 mai 2015 au 19 mai 2016 au plus tard.

Durant la période du 20 mai 2015 au 30 juin 2015, Aimia a racheté 2 900 000 actions ordinaires pour une contrepartie totale de 41,2 M\$. De ce total, 2 600 000 actions ordinaires ont été payées et annulées au cours de la période, pour une valeur de 37,2 M\$. Le capital social a été réduit de 25,7 M\$, et le solde de 15,5 M\$ a été porté en réduction du surplus d'apport (*note 19*).

ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 1 ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 2

Le 27 février 2015, Aimia a annoncé qu'elle n'exercerait pas son droit de rachat de la totalité ou d'une partie des actions privilégiées, série 1, le 31 mars 2015. En conséquence, et sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées, série 1 avaient le droit de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 1 en actions privilégiées, série 2, à raison d'une contre une le 31 mars 2015.

Le 31 mars 2015, les porteurs de 2 946 635 actions privilégiées, série 1 ont exercé leur droit de convertir leurs actions privilégiées, série 1 en un nombre équivalent d'actions privilégiées, série 2. Les porteurs d'actions privilégiées, série 2 ont le droit de recevoir, lorsque le conseil d'administration d'Aimia en déclare, des dividendes au comptant privilégiés cumulatifs trimestriels à taux variable, calculés en fonction du nombre réel de jours écoulés au cours de la période, divisé par 365, sous réserve des dispositions de la LCSA. Le taux de dividende pour la période à

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

taux variable allant du 30 juin 2015 inclusivement au 30 septembre 2015 exclusivement sera de 4,415 %, soit 3,75 % de plus que le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 90 jours, établi conformément aux modalités des actions privilégiées, série 2.

En ce qui a trait aux 3 953 365 actions privilégiées, série 1 qui sont en circulation après le 31 mars 2015, les porteurs d'actions privilégiées, série 1 auront le droit de recevoir, lorsque le conseil d'administration d'Aimia en déclarera, des dividendes au comptant privilégiés cumulatifs trimestriels à taux fixe, sous réserve des dispositions de la LCSA. Le taux de dividende pour la période de cinq ans allant du 31 mars 2015 inclusivement au 31 mars 2020 exclusivement sera de 4,5 %, soit 3,75 % de plus que le rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, établi conformément aux modalités des actions privilégiées, série 1.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 3

Le 15 janvier 2014, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 8 janvier 2014, Aimia a émis 6 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende cumulatif, série 3 (les « actions privilégiées, série 3 »), dont une tranche de 1 000 000 d'actions privilégiées, série 3 à l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes visant l'achat d'actions additionnelles, pour une contrepartie en trésorerie totale de 146,0 M\$, déduction faite des frais d'émission de 4,0 M\$. De plus, un recouvrement d'impôt connexe de 1,0 M\$ a été comptabilisé. Les porteurs d'actions privilégiées, série 3 auront le droit de recevoir les dividendes cumulatifs et fixes déclarés qui seront payables trimestriellement au taux annuel de 6,25 % pour la période initiale de cinq ans. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2019 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 4,20 %. Aimia a affecté le produit net de cette émission à ses ressources financières et aux fins générales de l'entreprise.

Les porteurs des actions privilégiées, série 3 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 4 (les « actions privilégiées, série 4 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2019 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 4 pourront recevoir un dividende trimestriel cumulatif à taux variable procurant un rendement correspondant au rendement de trois mois des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 4,20 %.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

15. ENGAGEMENTS

A) ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers minimaux aux termes des différents contrats de location simple non résiliables n'ayant pas encore été engagés à la fin de la période s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	
2015	10,3
De 2016 à 2019	69,6
Par la suite	83,0
Total	162,9

B) ENGAGEMENTS D'EXPLOITATION ET AUTRES

Les dépenses d'exploitation prévues par contrat, mais n'ayant pas encore été engagées à la fin de la période s'établissent comme suit :

Infrastructure technologique et autres	226,3
Soutien à la commercialisation et autres	261,7

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 juin 2015, Aimia respectait toutes ces clauses.

16. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 juin 2015, la Société comptait les secteurs opérationnels suivants : Canada; EMOA; É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions Canada et EMOA sont des secteurs à présenter. Les régions É.-U. et APAC ont été présentées ensemble puisqu'elles n'atteignent pas les seuils quantitatifs prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique et de connaissances, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des services communs à l'échelle mondiale et de la rémunération fondée sur des actions étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels, exception faite des coûts liés à l'élaboration de produits à l'échelle mondiale, qui sont entièrement compris dans le secteur EMOA.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Les informations financières pertinentes sont résumées ci-dessous par secteur opérationnel :

Trimestres terminés les 30 juin												
	2015	2014	2015	2014	2015	2014 ^(g)	2015	2014 ^(g)	2015	2014	2015	2014
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	305,9	316,6	152,4	174,5	-	-	-	-	-	-	458,3	491,1
Autres éléments de facturation brute	37,1	48,6	29,5	23,3	80,6	85,2	-	-	(0,2)	(0,1)	147,0	157,0
Total de la facturation brute	343,0	365,2	181,9 ^(c)	197,8 ^(c)	80,6 ^(c)	85,2 ^(c)	-	-	(0,2)	(0,1)	605,3 ^(c)	648,1 ^(c)
Produits au titre des unités de fidélisation	268,7	255,2	116,2	132,4	-	-	-	-	-	-	384,9	387,6
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	27,8	38,0	9,1	5,9	84,6	90,2	-	-	-	-	121,5	134,1
Autres produits des activités ordinaires	10,2	16,1	20,3	17,6	-	-	-	-	-	-	30,5	33,7
Produits intersociétés	-	-	0,1	0,1	0,1	-	-	-	(0,2)	(0,1)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	306,7	309,3	145,7	156,0	84,7	90,2	-	-	(0,2)	(0,1)	536,9	555,4
Coût des primes et coûts directs	214,7	202,2	93,5	106,7	38,2	45,6	-	-	-	-	346,4	354,5
Amortissement ^(a)	37,1	36,7	5,3	5,4	3,9	3,0	-	-	-	-	46,3	45,1
Marge brute	54,9	70,4	46,9	43,9	42,6	41,6	-	-	(0,2)	(0,1)	144,2	155,8
Charges d'exploitation avant les éléments suivants	11,1 ^(f)	60,2	41,2	40,7	45,9	44,6	18,4	17,9	(0,2)	(0,1)	116,4 ^(f)	163,3
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	4,5	5,2	-	-	4,5	5,2
Total des charges d'exploitation	11,1 ^(f)	60,2	41,2	40,7	45,9	44,6	22,9	23,1	(0,2)	(0,1)	120,9 ^(f)	168,5
Résultat d'exploitation ^(h)	43,8 ^(f)	10,2	5,7	3,2	(3,3)	(3,0)	(22,9)	(23,1)	-	-	23,3 ^(f)	(12,7)
Dépenses en actifs non courants ^(d)	9,5	9,5	12,7	8,1	2,5	0,5	(1,0)	-	S.O.	S.O.	23,7	18,1
Actifs non courants ^(d)	2 972,2	3 078,5	583,2 ^(e)	530,5 ^(e)	77,3 ^(e)	72,3 ^(e)	1,0	2,0	S.O.	S.O.	3 633,7 ^(e)	3 683,3 ^(e)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 166,9 M\$ au R.-U. et de 41,7 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 juin 2015, comparativement à une facturation brute aux clients externes de 168,3 M\$ au R.-U. et de 49,5 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 juin 2014. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où réside la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 527,9 M\$ au R.-U. et de 70,2 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2015, comparativement à des actifs non courants de 477,5 M\$ au R.-U. et de 63,9 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2014.
- f) Inclut l'incidence favorable de 45,7 M\$ découlant de la réduction de la provision au titre de la migration des cartes qui a eu lieu au cours du trimestre terminé le 30 juin 2015 (*note 10*).
- g) Depuis le 1^{er} janvier 2015, la situation financière et les résultats d'exploitation des activités en Inde sont présentés sous le secteur É.-U. et APAC. Auparavant, la situation financière et les résultats d'exploitation des activités en Inde étaient présentés sous le secteur Siège social. Les données comparatives ont été retraitées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
- h) Le rapprochement du résultat d'exploitation consolidé et du résultat consolidé avant impôt sur le résultat pour les trimestres terminés les 30 juin 2015 et 2014 est présenté dans les états consolidés du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Semestres terminés les 30 juin												
	2015	2014	2015	2014	2015	2014 ^(b)	2015	2014 ^(b)	2015	2014	2015	2014
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social ^(b)		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	590,7	701,2 ^(f)	312,8	338,6	-	-	-	-	-	-	903,5	1 039,8 ^(f)
Autres éléments de facturation brute	79,9	96,7	54,2	46,2	163,3	182,9	-	-	(0,4)	(0,3)	297,0	325,5
Total de la facturation brute	670,6	797,9 ^(f)	367,0 ^(c)	384,8 ^(c)	163,3 ^(c)	182,9 ^(c)	-	-	(0,4)	(0,3)	1 200,5 ^(c)	1 365,3 ^{(c)(f)}
Produits au titre des unités de fidélisation	573,5	561,1	319,6	268,2	-	-	-	-	-	-	893,1	829,3
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	61,9	76,3	15,3	11,7	166,7	185,3	-	-	-	-	243,9	273,3
Autres produits des activités ordinaires	21,2	27,0	38,8	34,7	-	-	-	-	-	-	60,0	61,7
Produits intersociétés	-	-	0,2	0,1	0,2	0,2	-	-	(0,4)	(0,3)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	656,6	664,4	373,9	314,7	166,9	185,5	-	-	(0,4)	(0,3)	1 197,0	1 164,3
Coût des primes et coûts directs	462,8	443,7	236,2	215,5	78,1	99,8	-	-	-	-	777,1	759,0
Amortissement ^(e)	73,8	72,9	10,3	10,7	7,8	6,0	-	-	-	-	91,9	89,6
Marge brute	120,0	147,8	127,4	88,5	81,0	79,7	-	-	(0,4)	(0,3)	328,0	315,7
Charges d'exploitation avant les éléments suivants	64,3 ^(g)	119,8	82,1	83,6	92,1	90,2	33,6	37,2	(0,4)	(0,3)	271,7 ^(g)	330,5
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	6,8	6,9	-	-	6,8	6,9
Total des charges d'exploitation	64,3 ^(g)	119,8	82,1	83,6	92,1	90,2	40,4	44,1	(0,4)	(0,3)	278,5 ^(g)	337,4
Résultat d'exploitation ^(f)	55,7 ^(g)	28,0	45,3	4,9	(11,1)	(10,5)	(40,4)	(44,1)	-	-	49,5 ^(g)	(21,7)
Dépenses en actifs non courants ^(d)	20,3	25,8	18,2	13,1	5,7	0,8	-	-	S.O.	S.O.	44,2	39,7
Actifs non courants ^(d)	2 972,2	3 078,5	583,2 ^(e)	530,5 ^(e)	77,3 ^(e)	72,3 ^(e)	1,0	2,0	S.O.	S.O.	3 633,7 ^(e)	3 683,3 ^(e)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 327,9 M\$ au R.-U. et de 85,1 M\$ aux États-Unis pour le semestre terminé le 30 juin 2015, comparativement à une facturation brute aux clients externes de 325,0 M\$ au R.-U. et de 105,1 M\$ aux États-Unis pour le semestre terminé le 30 juin 2014. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où réside la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 527,9 M\$ au R.-U. et de 70,2 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2015, comparativement à des actifs non courants de 477,5 M\$ au R.-U. et de 63,9 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2014.
- f) Inclut un versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD le 2 janvier 2014 afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan (*note 7*).
- g) Inclut l'incidence favorable de 45,7 M\$ découlant de la réduction de la provision au titre de la migration des cartes qui a eu lieu au cours du semestre terminé le 30 juin 2015 (*note 10*).
- h) Depuis le 1^{er} janvier 2015, la situation financière et les résultats d'exploitation des activités en Inde sont présentés sous le secteur É.-U. et APAC. Auparavant, la situation financière et les résultats d'exploitation des activités en Inde étaient présentés sous le secteur Siège social. Les données comparatives ont été retraitées afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.
- i) Le rapprochement du résultat d'exploitation consolidé et du résultat consolidé avant impôt sur le résultat pour les semestres terminés les 30 juin 2015 et 2014 est présenté dans les états consolidés du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations. Cette hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation reposant sur des données telles que les prix cotés d'instruments similaires négociés sur des marchés actifs; les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs; les données autres que des prix cotés utilisées dans une méthode d'évaluation qui sont observables pour l'instrument considéré; et les données qui sont principalement dérivées de données observables sur les marchés ou corroborées par ces dernières, que ce soit par corrélation ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – Techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés.

Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

		30 juin	31 décembre
	Hiérarchie	2015	2014
Actifs financiers			
Actions de catégorie B d'Air Canada (<i>note 7</i>)	Niveau 1	—	29,7
Placements en titres de capitaux propres (compte non tenu des actions d'Air Canada)	Niveau 3	114,4	107,7
Passifs financiers			
Contrepartie conditionnelle à payer	Niveau 3	3,7	4,0

La juste valeur des placements en titres de capitaux propres, à l'exclusion des actions de catégorie B d'Air Canada, est établie selon une approche de marché utilisant une méthode d'évaluation fondée sur le prix de transaction de transactions récentes effectuées par d'autres investisseurs et portant sur des instruments semblables, ajusté, si nécessaire, pour tenir compte des conditions du marché, de la performance de l'entité émettrice et de l'écoulement du temps.

La juste valeur du placement dans des actions de catégorie B d'Air Canada était fondée sur la valeur cotée des actions négociées sur le marché public avant que ces actions ne soient cédées au deuxième trimestre de 2015. Au

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

cours du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2015, des (pertes) et des gains sur la juste valeur respectifs de (0,5) M\$ et de 0,8 M\$ ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en comparaison de gains sur la juste valeur de 10,0 M\$ et de 5,3 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2014, respectivement.

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer au titre de l'acquisition de Smart Button est fondée sur les meilleures estimations de la direction et pourrait représenter un montant maximal de 5,0 M\$ US. Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2015, un ajustement de la juste valeur de 0,6 M\$ a été comptabilisé dans les frais généraux et frais d'administration à titre de réduction de la contrepartie conditionnelle.

Les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer figurant à l'état de la situation financière se rapprochent de leurs justes valeurs, compte tenu de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des emprunts est estimée comme étant la valeur cotée pour ce qui est des titres d'emprunt négociés sur le marché public, tandis que la juste valeur des placements en obligations de sociétés et de gouvernements est fondée sur la valeur cotée des placements.

Le tableau suivant présente les placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements ainsi que la dette à long terme d'Aimia, lesquels sont évalués au coût amorti, ainsi que leur juste valeur.

	Hiérarchie	30 juin 2015		31 décembre 2014	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements (y compris la partie courante)	Niveau 1	309,3	320,4	309,3	318,6
Dette à long terme (y compris la partie courante)	Niveau 1	646,8	694,8	646,4	699,4

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

18. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Les sections qui suivent présentent de l'information supplémentaire sur certains des principaux postes des états financiers.

A) ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	30 juin	31 décembre
	2015	2014
Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients	951,2	1 013,0
Logiciels et technologie	160,5	148,5
Marques de commerce	415,1	405,3
Autres immobilisations incorporelles	0,7	0,8
Total	1 527,5	1 567,6

DETTE À LONG TERME

Le 5 mai 2015, Aimia a procédé à une modification de sa facilité de crédit existante auprès de son consortium de prêteurs afin de prolonger la durée de sa facilité renouvelable d'un an, soit jusqu'au 23 avril 2019, et d'accroître son ratio d'endettement maximal, qui est passé de 3,00 à 3,50.

RÉGIME DE RETRAITE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIFS NON COURANTS

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux qu'Air Canada et Aéroplan ont conclu en date du 13 mai 2005 et qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 (le « CSG »), toutes les obligations aux termes du CSG, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, ont pris fin.

En juin 2009, la Société a mis en œuvre un régime de retraite à prestations définies par suite de la résiliation du CSG et du transfert des agents des centres de contacts. Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférerait au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert était conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») et, en conséquence, les états financiers au 31 décembre 2013 ne reflétaient pas les actifs et les obligations liés à ce régime.

Aux termes de l'entente, Air Canada a convenu de verser à Aéroplan un montant de 5,5 M\$ en contrepartie du transfert des actifs et des obligations du régime de retraite accumulés par les employés transférés. Le 18 juin 2012, la contrepartie a été reçue et comptabilisée dans les produits différés. Aéroplan a émis une lettre de crédit du même montant en faveur d'Air Canada afin de garantir le montant de la contrepartie. Le 23 novembre 2012, le montant a été cotisé au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan.

Le 29 mai 2014, le BSIF a donné son approbation et, par conséquent, le montant de la contrepartie de 5,5 M\$ a été comptabilisé dans les autres produits des activités ordinaires. De plus, pour le deuxième trimestre de 2014, un actif net au titre des prestations définies de 1,1 M\$ a été comptabilisé, et un montant correspondant compensatoire a été inscrit dans les autres éléments du résultat global.

Le 31 juillet 2014, conformément à l'entente de transfert d'actifs du régime de retraite, Air Canada a versé un montant totalisant 68,2 M\$ au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan, soit 95 % de la valeur estimée des actifs du régime à la date du transfert. Le solde de 2,9 M\$, qui représente l'écart entre la valeur finale des actifs à la date du transfert et les fonds reçus le 31 juillet 2014, a été reçu le 26 août 2014. La lettre de crédit émise à titre de sûreté pour le montant de la contrepartie a expiré au moment où les derniers actifs du régime ont été transférés à Aéroplan.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

B) TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'EXPLOITATION

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2015	2014	2015	2014
Liquidités soumises à restrictions	2,2	3,8	4,7	5,1
Comptes débiteurs	(3,6)	(30,0)	26,1	(44,6)
Stocks	2,4	3,2	4,4	4,7
Frais payés d'avance	12,8	4,4	11,6	7,9
Comptes créditeurs et charges à payer	(28,4)	2,2	(57,8)	(48,8)
Dépôts clients	(5,3)	(19,9)	3,8	(7,9)
Provisions	(44,0)	—	(44,0)	—
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	6,7	0,5	3,0	0,6
Produits différés	65,6	88,0	(1,5)	198,0
Total	8,4	52,2	(49,7)	115,0

C) ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

INCIDENCE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les pertes actuarielles des régimes à prestations définies du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2015 sont présentées déduction faite de recouvrements d'impôt sur le résultat différé respectifs de 0,1 M\$ et de 0,8 M\$, comparativement à un recouvrement d'impôt sur le résultat différé de 3,8 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2014.

Les variations de la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada (*note 17*) pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2015 sont présentées déduction faite d'un (recouvrement) et d'une charge d'impôt sur le résultat différé respectifs de (0,1) M\$ et de 0,1 M\$, par rapport à des charges d'impôt sur le résultat différé de 1,3 M\$ et de 0,7 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2014, respectivement.

Le gain cumulé lié aux actions de catégorie B d'Air Canada qui a été reclassé en résultat net au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2015 est présenté déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat différé de 2,9 M\$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

D) ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Écarts de conversion liés aux filiales à l'étranger		Placements disponibles à la vente		Total	
	30 juin 2015	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2014
Solde d'ouverture	33,0	9,0	67,5	25,8	100,5	34,8
Écarts de conversion	31,4	7,1	6,7	(1,5)	38,1	5,6
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	—	—	0,7	4,6	0,7	4,6
Reclassement dans le résultat net du gain sur la vente des placements disponibles à la vente, après impôt	—	—	(18,6)	—	(18,6)	—
Solde de clôture	64,4	16,1	56,3	28,9	120,7	45,0

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après le 30 juin 2015, Aimia a racheté 638 000 actions ordinaires, pour une contrepartie totale de 8,9 M\$.